

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**  
**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE**  
**DU BUDGET PRIMITIF 2019**

**I. Contexte**

Le Budget Annexe Assainissement est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). Cette gestion de service public est soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire.

**II. Détail des sections**

**1. Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à 272.800,00 €, pour mémoire, elle était de 261.610,00 € au Budget primitif 2018.

**1.1 Recettes d'exploitation**

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019 (soit +4,28 % par rapport à 2018), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en €
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations	225 000 €	240 000 €	+15 000 €
74 – Subvention d'exploitation	5 000 €	1 000 €	-4 000 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 610 €	31 800 €	+190 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 610 €</b>	<b>272 800 €</b>	<b>+11 190 €</b>

L'augmentation du chapitre 70 est due à la modification du tarif de la redevance d'assainissement collectif suite au marché de Délégation de Service Public signé avec la SAUR pour la gestion de l'assainissement collectif qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**1.2 Dépenses d'exploitation**

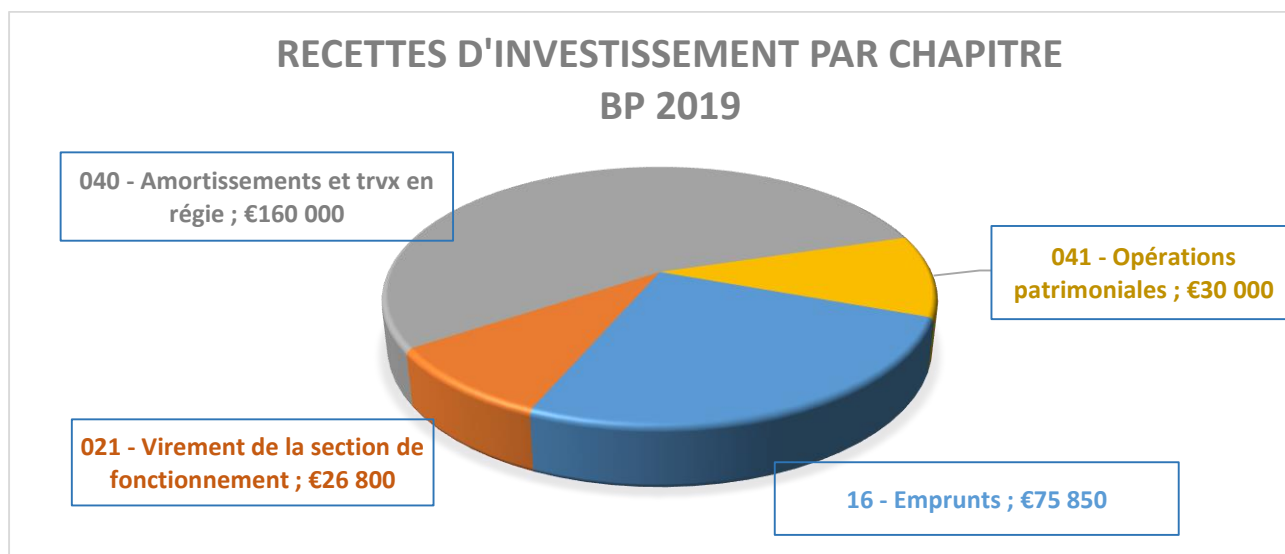
L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 (soit +1,27 % sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en €
011 – Charges à caractère général	65 500 €	62 700 €	-2 800 €
012 – Charges de personnel	9 500 €	8 800 €	-700 €
66 – Charges financières	16 000 €	14 500 €	-1 500 €
67 – Charges exceptionnelles	3 500 €	0 €	-3 500 €
042 – Opérations d'ordre	148 410 €	160 000 €	+11 590 €
<b>Sous-total</b>	<b>242 910 €</b>	<b>246 000 €</b>	<b>+3 090 €</b>
023 – Virement à la section d'investissement	18 700 €	26 800 €	+8 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 610 €</b>	<b>272 800 €</b>	<b>+11 190 €</b>

## 2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 292.650,00 €.

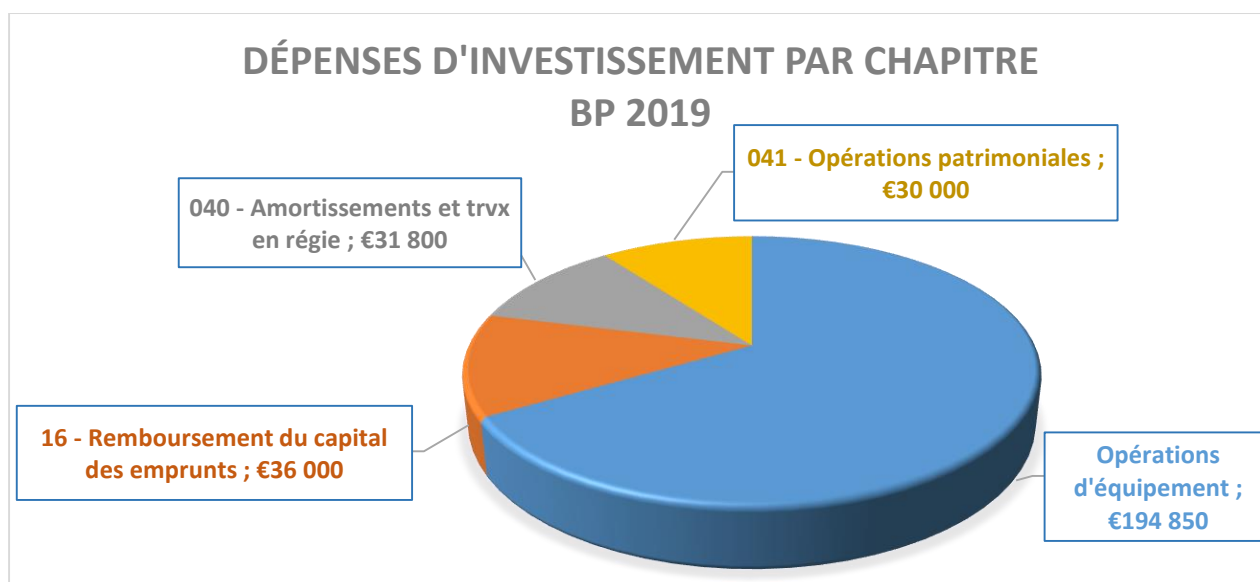
### 2.1 Recettes d'investissement



Les recettes sont constituées par :

- Les recettes d'amortissement pour 160.000 €,
- Un emprunt d'équilibre à hauteur de 75.850€ qui sera ajusté lors du vote du Budget Supplémentaire lorsque les résultats de 2018 seront connus.

### 2.2 Dépenses d'investissement



Les principaux projets de l'année 2019 concernent la réhabilitation du réseau et des travaux à la station d'épuration.

## 3. Endettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant de la dette en capital pour ce Budget Annexe s'élève à 406.035,93 €.